

devient presque générale. Les Parlemens de *Rennes & de Rouen*, ceux de *Dijon*, d'*Aix*, de *Toulouse*, de *Besançon*, de *Grenoble*, & en dernier lieu celui de *Bordeaux*, &c. ont fait des Arrêtés & écrit des Lettres au Roi en faveur du Parlement de *Paris* anéanti : ils demandent tous le rappel de l'universalité de ses Membres, qui continuent à rester exilés dans les endroits que les Lettres de cachet du Roi leur ont assignés. Comme ces pièces sont écrites dans des termes, les uns plus forts que les autres, & qu'elles se rapportent toutes au même sujet, nous avons choisi les Arrêtés des Parlemens de *Rouen*, & de celui de *Bordeaux*, pour mettre nos Lecteurs au fait du différend qui subsiste toujours entre le Roi & ses Cours de Justice : Pièces qui méritent l'attention du Public.

L'Arrêté que le Parlement de *Rouen* a fait le 5. Février dernier, au sujet de la situation actuelle du Parlement de *Paris*, & dont copies ont été envoyées aux Princes du Sang & aux Pairs du Royaume, en cas qu'il ne parvint pas directement au Roi, est conçu en ces termes.

Extrait des Registres du Parlement de *Rouen*,
du 5. Février 1771.

LA Cour, toutes les Chambres assemblées, délibérant à l'occasion de la situation actuelle du Parlement séant à Paris; considérant que la conformité des devoirs qui unit tous les Parlemens & qui leur inspire des sentimens uniformes pour le maintien des Loix & de la Constitution de l'Etat, auroit porté les Magistrats qui le composent à reclamer plutôt contre les actes de violence exercée envers le Parlement de Paris, si elle n'a-
voit